



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2022/20

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE :1

« commande publique »

SOUS-DOMAINE : 1.1

« Marchés publics »

OBJET :

Fourniture des repas
de la cantine scolaire,
Septembre 2022

**Le nombre de
conseillers**

**Municipaux en service
est de : 11**

CONVOCAION C.M.

EN DATE DU :
10/08/2022

AFFICHAGE EN DATE

DU : 17/08/2022

PUBLICATION DE LA

PRESENTE EN DATE

DU : 17/08/2022

CERTIFIEE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION

PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION

LE :

PAR DELEGATION

LE :
(signature)

Séance du Conseil Municipal du 16 août 2022 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Axelle FOUGA, Régine SEJALON, Stéphane SAOUMA, Armelle DE RIVOYRE, Frédéric DAUVIN (Procuration à Mme FOUGA), Myriam MECHRAOUI (Procuration à M. SAOUMA), Pierre DELPERIE (Procuration à Mme SEJALON),

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Sabrina MAHIEU

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune gère la cantine scolaire du regroupement pédagogique Issel / Labécède Lauragais.

Il rappelle également qu'une consultation a été lancée par délibération du 13 juillet 2022.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 02 août 2022 pour examiner les offres reçues le 28 juillet 2022, et a approuvé l'offre de API RESTAURATION :

SA RECAPE	API RESTAURATION
Repas Maternelle = 3,26 € HT	Repas Maternelle = 3,12 € HT
Repas Elémentaire = 3,26 € HT	Repas Elémentaire = 3,29 € HT
Repas Adulte = 3,70 € HT	Repas Adulte = 3,51 € HT

Monsieur le Maire précise que la société OCCITANIE RESTAURATION n'a pas souhaité répondre à l'appel d'offre, et propose au conseil d'approuver l'offre de API RESTAURATION pour la fourniture des repas de la cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve la proposition de API RESTAURATION pour la fourniture des repas en liaison froide à compter de la rentrée 2022

Autorise le maire à signer tout document

ADOpte À L'UNANIMITE :

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux

Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 16 août 2022

Le secrétaire de séance

Christophe BRUNEL



Le Maire d'ISSEL,
Henri POISSON